© Drogues Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Taux de thc suite à arrêt cannabis

Par Basom3522 Postée le 16/06/2025 11:22

> Bonjour, je vais essayer d être bref et clair , je suis actuellement en suspension de permis jusque fin juillet suite à un test salivaire positif au Thc , je consommais 2 joints de cannabis quotidiennement depuis 5 annees .J ai arrêté le cannabis classique le 19 mai, soit il y a 28 jours cela a été très compliqué au début pas de sommeil ou presque pas, cauchemars, grosse anxiété, irritabilité etc mais de jours en jours il y a énormément de mieux et je revis je me retrouve moi meme et je suis fier de ce que j accompli au quotidien réellement même si parfois il y a des envies quand des périodes stressantes surviennent. Je ne compte plus fumer de cannabis. Je fume un peu de cbd certifié 100 pour 100 Thc 1 joint par soir sois disant , j ai reçu les analyses de tests du labo indiquant 0 pour 100 de Thc...Après énormément de recherches et un appel au service clientèle du site sur lequel j ai commandé ce cbd , il ne peuvent me garantir qu avec ce produit j aurai un test urinaire négatif au Thc en effet certaines traces de thc peuvent apparemment etre presentes quand meme a cause des terpenes dans le produit...c est assez incompréhensible tout cela etant donne que le produit est vendu avec une grosse publicité pour garantir son permis de conduire....d ou mon inquiétude...je m éloigne un peu de ma question mais je raconte mon expérience si jamais quelqu'un passait par la...je compte arrêter le cbd aujourd'hui faire des tests ensuite etc. Par ailleurs j ai pris rendez vous dans un csapa mais franchement la personne que je vois est perdue face à tout cela...ma question est la suivante...Même si certaines traces de thc peuvent persister dans ce produit, en ayant arreter le cannabis classique le 19 Mai, est ce que le taux de Thc dans mes urines à quand même diminuer ? Et cela raccourcit il les délais de 30 à 70 jours pour une disparition de traces de Thc sachant Qu il y a un seuil à ne pas franchir pour la récupération de mon permis? Merci d avance pour votre réponse, c est un gros casse tête et croyez moi avec les symptômes de sevrage que j ai eu je pense réellement que le cannabis n à rien d une drogue douce...bien cordialement

---

Mise en ligne le 19/06/2025

Bonjour,

A la lecture de votre message, nous comprenons que vous souhaitez le partager avec d’autres personnes et pour cela nous vous joignons les liens ci-dessous de nos espaces « Forum de discussions » et « Témoignages » de notre site. C’est en tant que professionnels que nous vous répondons.

Nous comprenons bien votre questionnement et l’inquiétude face à cette question de permis de conduire.

Un CBD qui contient du THC même en infime quantité, peut effectivement révéler un test de recherche de THC positif là où la consommation de produits à base de CBD **pur**, soit à 0% de THC, ne peut entraîner de dépistage positif au cannabis dans la mesure où ce qui est recherché est le THC et qu'il n'en contient pas. Il est important d'être prudent sur la pureté du CBD commercialisé sur internet car elle n'est pas fiable.

Nous vous joignons ci-dessous la fiche « Cannabidiol » extraite de notre « Dico des drogues » dans laquelle à la rubrique « Dépistage » vous retrouverez ces informations.

Concernant le « seuil », dans la mesure où la consommation de cannabis est interdite, un test positif, quel que soit le taux, reste positif. Le seuil est un seuil de détection et pas un seuil de tolérance.

Afin de récupérer votre permis de conduire il convient de présenter un test négatif à la détection de cannabis. Vous dites avoir reçu des résultats attestant de « 0 pour 100 de Thc » ce qui s'apparente à un test négatif.

Nous vous rejoignons sur la question de la représentation commune qui voudrait qualifier les produits de drogue « dure » ou drogue « douce » tant les symptômes à l'arrêt peuvent se révéler éprouvants comme que vous avez pu le vivre et saluons l'atteinte de votre objectif qui vous conduit aujourd'hui à vous sentir mieux.

Si vous ressentez par moment le besoin d'un soutien ponctuel, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par chat via notre site de 14h à minuit en semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Forums Drogues info service
- Témoignages Drogues info service
- CBD